

# Travailler à la CRAM



Attention ! On a bien souvent tendance à confondre la Sécurité Sociale et la CPAM (caisse primaire d'assurance maladie), alors que la CPAM n'est qu'un des nombreux organismes constituant la Sécurité Sociale. La Sécurité Sociale, en effet, regroupe plusieurs branches (maladie, famille, vieillesse et recouvrement) auxquelles appartiennent plusieurs structures. Par exemple, on retrouve l'Urssaf dans la branche recouvrement, la CAF dans la branche famille...

La branche maladie est constituée de la CNAMTS (Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés) qui gère les risques maladie, maternité, invalidité, décès, mais aussi les accidents du travail et les maladies professionnelles. La CNAMTS définit des orientations et coordonne un réseau d'organismes chargé de les mettre en œuvre :

- La CRAM dépend des branches maladie et vieillesse. Les CRAM (caisse régionale d'assurance maladie), au nombre de 16, sont régionales.
- Au niveau départemental et local : 128 CPAM (caisse primaire d'assurance maladie)

Il s'agit d'organismes de droit privé exerçant une mission de service public. **Leurs salariés ne sont pas fonctionnaires.**



## La CRAM Bourgogne et Franche-Comté

La CRAM relaie les orientations des caisses nationales d'assurance maladie et vieillesse.

Elle intervient auprès des **salariés** : missions de la CRAM : compte retraite, accueil dans des "points d'accueil permanents", amélioration de la sécurité des postes de travail, simplification des démarches pour les départs en retraite...

Elle intervient auprès des **retraités** : versement des pensions retraites, information...

Elle intervient auprès des **entreprises** : recueil et traitement des données sociales, calcul des taux de cotisations d'accident du travail...

### Les différents postes à la CRAM

Pour remplir ses nombreuses missions, la CRAM compte une centaine d'emplois différents dans des secteurs différents : métiers juridiques, logistiques, financiers, informatiques, d'information et de communication, de ressources humaines... et mêmes sanitaires et sociaux avec des assistants de service social et des infirmiers. Mais, les métiers les plus nombreux concernent la législation sociale :

- Prestations maladie : technicien tarification accident du travail...
- Gestion du système de santé : technicien système d'information et agréments, comptable chargé des questions sanitaires et sociales...
- Prestations vieillesse : technicien paiements retraite, technicien retraites, conseiller retraite...
- Contrôle de l'application de la législation sociale : inspecteur action sociale vieillesse, technicien contrôle retraite...

### Quelques chiffres

- 980 salariés dont 77% au siège et 23% dans les 14 agences et les 11 services sociaux des huit départements de la Bourgogne et la Franche-Comté.
- La CRAM emploie majoritairement des personnes en CDI et, de temps en temps, des CDD (d'une durée maximum de 6 mois) pour des remplacements ou dans le cadre d'une hausse de l'activité.
- Au 31/12/2005, on comptait notamment 470 agents (y compris informatique) et 412 cadres techniques et ingénieurs

### Coordonnées

CRAM Bourgogne et Franche-Comté  
38 rue de Cracovie 21044 DIJON Cedex 03.80.70.50.50.  
www.cram-bfc.fr ressources.humaines@cram-bfc.fr

## Recrutement

La CRAM Bourgogne Franche-Comté recrute pour combler les départs en retraite de son personnel. Les créations de poste sont très rares. Actuellement, la CRAM recrute essentiellement des **techniciens de législation sociale**. Les embauches pour d'autres postes sont bien moins régulières (contrôleur de sécurité, assistant de service social...).

Les postes sont proposés en **CDI** lorsqu'il s'agit de remplacer un départ en retraite. Les offres sont diffusées sur le site de la CRAM.

La CRAM propose des **CDD** pour pallier une augmentation temporaire de son activité ou pour un remplacement de courte durée. Les offres peuvent être diffusées par l'ANPE. La CRAM pioche

beaucoup pour ce type de poste dans les candidatures spontanées qu'elle reçoit.

La CRAM Bourgogne et Franche-Comté peut recruter de 3 manières différentes :

### Par épreuves écrites et orales

(Attention, cela n'a rien à voir avec un concours de la Fonction Publique et ne permet pas de devenir fonctionnaire).

La sélection par concours concerne des postes de technicien de législation sociale ou des postes d'encadrement.

### Par candidatures spontanées

Chaque mois, la CRAM reçoit une centaine de candidatures spontanées qui sont examinées et conservées. La CRAM les consulte notamment pour des remplacements imprévus. Il faut écrire au "service ressources humaines".

### Par annonces

En fonction des besoins, la CRAM peut faire paraître des offres à l'ANPE, dans la presse, sur son site ([www.cram-bfc.fr](http://www.cram-bfc.fr)) ou celui de l'UCANSS ([www.ucanss.fr](http://www.ucanss.fr)).

Les candidats sont sélectionnés sur dossier puis sur entretien. La CRAM peut, éventuellement, faire passer des tests.

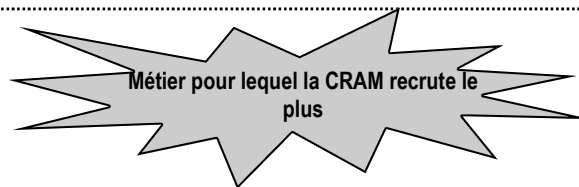
Pour consulter les offres d'emploi sur le site de la CRAM :

- Aller sur le site [www.cram-bfc.fr](http://www.cram-bfc.fr)
- Choisir en bas de page le menu "plan du site"
- Cliquer sur "ressources humaines"
- Cliquer sur le menu "Offre d'emplois" en haut à droite

Pour consulter les offres d'emploi sur le site de l'UCANSS :

- Aller sur le site [www.ucanss.fr](http://www.ucanss.fr)
- Choisir le menu "travailler dans l'institution"
- Aller sur "Offres d'emploi" puis "Entrer"
- Choisir ensuite "CRAM" comme type d'organisme

## Technicien de législation sociale



### ► Pré-requis

Bac+2 ou 3 dans des filières du secteur tertiaire. Quelques candidats titulaires du Bac et pouvant justifier d'une expérience professionnelle significative peuvent également être admis à passer les épreuves.

### ► Fonctions

Un technicien de législation sociale peut occuper différents postes au sein de la CRAM. Il peut s'occuper :

- Des retraites : il répond aux questions des retraités et des futurs retraités, il s'occupe de leurs dossiers administratifs, fait le suivi...
- Des reconstitutions de carrière : il aide les futurs retraités à calculer le montant de leur retraite, à préparer leur dossier en réunissant tous les documents nécessaires...
- Du suivi des taux de risque d'accident du travail. Suite à la visite d'un contrôleur de sécurité, la CRAM fixe le taux de cotisation que devra payer l'entreprise dans le cadre de la prévention des risques du travail. L'interlocuteur des employeurs est alors un technicien de législation sociale qui suit leur dossier et répond à leurs questions.

Le technicien de législation sociale travaille par téléphone. Il fait de l'accueil physique (dans son bureau) lorsqu'il devient **conseiller en législation sociale**.

### ► Recrutement sur concours

Les avis de concours sont diffusés par l'ANPE et sur le site régional de la CRAM ([www.cram-bfc.fr](http://www.cram-bfc.fr)).

1) La CRAM fait une première sélection à partir des dossiers de candidature (lettre de motivation + CV).

2) Les candidats retenus passent ensuite deux épreuves écrites :

- Une série de tests de raisonnement et de logique
- Une synthèse de textes

3) Les personnes retenues aux épreuves écrites sont ensuite convoquées à un entretien individuel.

4) L'embauche ne devient définitive qu'après obtention de l'examen national (préparé dans le cadre d'une formation interne en alternance d'une durée d'1 an environ) et nécessite une mobilité géographique sur l'ensemble de la Bourgogne et de la Franche-Comté.

## Contrôleur de sécurité

### ► Pré-requis

Bac+2 technique (BTP, industrie, commerce...) + 3 ans d'expérience. Mobilité et permis indispensables.

### ► Fonctions

- Sous la responsabilité d'un ingénieur conseil, il contribue à la prévention des risques professionnels. Il participe à la mise en place d'actions destinées à réduire le nombre et la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles, ainsi qu'à améliorer les conditions de travail des salariés.
- Il se rend sur place pour effectuer des diagnostics et des enquêtes suite à un accident ou une maladie. Il propose des solutions et des plans d'action dont il contrôle la bonne mise en œuvre.
- Il forme à la prévention des risques professionnels. Il mène des actions de communication et d'information sur les risques professionnels.
- Il effectue des mesures physiques ou des prélèvements chimiques en respectant des référentiels.
- Il met en œuvre les procédures d'incitations financières (contrats de prévention, ristournes, subventions, récompenses, injonctions...).
- Il apporte des conseils et des réponses relatifs aux problèmes posés dans le milieu professionnel.
- Il participe à l'élaboration de documents de référence (recommandations, notes techniques, brochures, normes, référentiels...).
- Il représente l'institution en tant qu'expert auprès des partenaires internes et externes.

### ► Qualités requises

- Maîtriser la réglementation et les diverses techniques d'évaluation des risques et les solutions de prévention.
- Être pédagogue et savoir argumenter pour convaincre les personnes qu'elles courent un risque dans leur situation de travail.
- Avoir le sens des responsabilités et de l'organisation.

### ► Recrutement

- Les offres d'emploi sont diffusées sur le site de l'UCANSS ([www.ucanss.fr](http://www.ucanss.fr)) ou sur le site de la CRAM ([www.cram-bfc.fr](http://www.cram-bfc.fr)).
- Les candidats retenus suivent une formation de plusieurs semaines à l'INRS (Institut national de recherche et de sécurité).

### ► Salaire

En début de carrière : environ 31 000€ brut annuel. En fin de carrière : environ 46 000€ brut annuel

## Assistant de service social

La CRAM Bourgogne Franche-Comté emploie actuellement 80 assistants de services social. Ceux-ci interviennent dans les locaux des CPAM (caisses primaires d'assurance maladie) pour aider les personnes âgées ou malades.

